

**SAINT JULIEN DE CIVRY**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 31 MARS 2017**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. ROUX Didier, Maire

**Présents** : Didier ROUX - Paul SAGE - Patrice MAILY - André TREMEAUD - Valérie AUPECLE - Serge BERTILLOT - Armand BRIGAUD - Vincent FENEON - Marion GAIN - Isabelle GILLES - Valérie LACROIX - Valérie PILLOUX -

**Procurations** : Jean-Marie JOBARD à Valérie LACROIX -Hubert FENEON à Paul SAGE

**Absents** : Jean-Marc DURY

**Secrétaire de séance** : Valérie PILLOUX

**Date de convocation** : 24 mars 2017

**Date affichage** : 24 mars 2017

Lecture du Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 17 février 2017, pas de remarque.  
Adopté à l'unanimité.

Avant d'ouvrir la séance, le Maire, Didier ROUX demande la possibilité de rajouter 2 délibérations :

- 1/ Subvention parlementaire du sénateur EMORINE
- 2/ Indemnités des élus

**Délibérations** :

**1/ Approbation du Compte Administratif 2016, du compte de gestion du receveur et affectation du résultat du budget principal de la Commune :**

- recettes fonctionnement : 596.266,14 € ( avec solde au 01 01 2015 de 162 706.44 € )
- dépenses fonctionnement : 379 313.07 €
- excédent fonctionnement : 216 953.07 €
  
- recettes investissement : 713 616.44 €
- dépenses investissement : 701 573.23 €
- excédent investissement : 12 043.21 €

- résultat de clôture de l'année 2016 excédentaire de : 228 996.28 € (avec reprise solde à N-1)

Le Maire quitte la salle pour le vote.

Les comptes administratifs et de gestion 2016 du budget principal de la commune sont approuvés par  
**13 voix pour.**

**2/ Approbation du Compte Administratif 2016, du compte de gestion du receveur et affectation du résultat pour l'Assainissement :**

- recettes fonctionnement : 6 010.04 € (avec solde N-1)
- dépenses fonctionnement : 5 420.17 €
- excédent fonctionnement : 589.87 €
  
- recettes investissement : 3 490.91 €
- dépenses investissement : 15 268.41 €
- déficit investissement : 11 777.50 €

- résultat de clôture de l'année 2016 déficitaire de : 11 187.63 € (avec reprise solde N-1)

Le Maire quitte la salle pour le vote.

Les comptes administratifs et de gestion 2016 de l'assainissement sont approuvés

**13 voix pour.**

Les comptes détaillés peuvent être consultés en Mairie.

### **3/ Vote des taux des 3 taxes :**

Le Maire donne connaissance de l'état de notification 2017 sur la base des taux d'imposition 2016 des trois taxes (taxe habitation – foncier bâti – foncier non bâti).

La fusion des 3 communautés de communes du Charolais, de Paray-le-Monial et de Digoin-Val de Loire (et des 2 communes de Le Rousset et de Marizy) au 01/01/2017 impose une harmonisation fiscale des taux.

La nouvelle Communauté de Communes reversera une Attribution de Compensation (AC) d'un montant équivalent à la perte de ressources propres fiscales pour apporter à chaque budget communal un équilibre fiscal.

Après une étude approfondie du Budget Primitif 2017, le Conseil Municipal adopte une augmentation des 3 taxes de 2,04%.

\* taxe habitation : 2.50 %

\* foncier bâti : 2.50 %

\* foncier non bâti : 31,35 %

**11 voix pour ; 2 abstentions, 1 contre**

### **4/ Attribution de compensation 2017 de la Communauté de Communes LE GRAND CHAROLAIS**

L'attribution de compensation versée à chaque commune par l'intercommunalité, correspond :

- à la compensation des recettes fiscales qui étaient jusque-là perçues par la commune (CFE, CVAE, IFER, TAFNB, Tascom, part de débasage de la TH),
- à la prise en compte du transfert de la contribution au SDIS mise à la charge de l'intercommunalité,
- et à la compensation de la perte de fiscalité, pour les communes souhaitant baisser leur taux communaux pour compenser la hausse de fiscalité intercommunale (l'estimation des taux communaux est faite dans la fiche individuelle communale jointe).

Le montant des AC est versé tous les ans et n'est pas indexé, c'est-à-dire que la Commune de SAINT-JULIEN-DE-CIVRY touchera chaque année une AC qui sera soit :

- égale si aucun transfert de compétence entre Communauté de Communes et Communes n'est intervenu dans l'année
- inférieure si un transfert de compétence a eu lieu de la Commune vers la Communauté de Communes, imputée du coût de la nouvelle compétence pour la CC.
- supérieure si un transfert de compétence a eu lieu de la Communauté de Communes vers la Commune, crédité du coût de la compétence pour la commune.

Pour la commune de Saint Julien de Civry le montant de l'attribution de compensation dérogatoire s'élève à 115 472 €.

**14 voix pour.**

**5/ Proposition du budget Primitif 2017 de la Commune :**

Fonctionnement équilibré à 588 481,07 € en recettes et dépenses  
Investissement équilibré à 554 009,25 € en recettes et dépenses

**14 voix pour.**

**6/ Proposition du Budget Primitif 2017 de l'assainissement :**

Fonctionnement équilibré à 19 485,41 € en recettes et dépenses  
Investissement équilibré à 17 853,46 € en recettes et dépenses

**14 voix pour**

**7 / Subventions 2017 : enveloppe totale de 4000 euros**

Cantine Scolaire : 3 500 euros  
Défi Anthony : 50 euros  
Judo Club Charolais : 50 euros  
Coopérative scolaire de l'école de Saint Julien de Civry : 300 euros  
Cifa Mercurey : 50 euros  
Prévention routière : 50 euros

Il est rappelé aux organismes qui sollicitent une subvention de la commune qu'ils doivent **impérativement** joindre le bilan financier de l'année antérieure.

**14 voix pour**

**8/ Subvention du Feader 2014-2020 pour le projet multi-services : création de 2 logements**

Le conseil donne son accord pour demander une subvention au FEADER au titre du programme LEADER du GAL du Pays Charolais-Brionnais pour la création des deux logements sur le site multiservices.

**14 voix pour.**

**9/ Fonds Solidarité Logements :**

Le FSL offre la possibilité d'accorder des aides aux personnes rencontrant des difficultés pour l'accès et le maintien au logement. Le Conseil Municipal vote pour une participation financière de 181.30 euros pour l'année 2016 (soit 35 centimes par habitant X 518 habitants).

**14 voix pour.**

### **10 / Caution à restituer à un locataire :**

Suite au départ du locataire Maxime DURY du logement situé au 1<sup>er</sup> étage de la cure, un état des lieux de sortie du logement a été réalisé le 15 février 2017.

Les lieux étant laissés dans un état satisfaisant, Monsieur le Maire propose de procéder au remboursement de la caution versée lors de la signature du bail, soit le montant de 320 euros.

**14 voix pour**

### **11/ Convention avec le Centre de Gestion 71 pour les missions facultatives :**

Le Centre de Gestion de Saône et Loire propose à la commune l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel aux missions facultatives du Centre de Gestion (missions temporaires, traitement des paies, aide au recrutement de personnel ....). Cette convention-cadre reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux cotisations propres à chaque mission pour l'année en cours.

**14 Voix pour**

### **12/ Subvention DRAC : acquisition de fonds pour la Médiagora :**

Le conseil donne son accord pour demander une subvention pour la constitution de fonds pour la nouvelle bibliothèque pour un montant de 3500€.

**14 Voix pour**

### **13/ Tarifs annuels de prêts de livres à la Médiagora :**

Sur une proposition des membres de la Médiagora, le conseil fixe les nouveaux tarifs de prêts de livres :

- Consultation sur place : Gratuite
- Prêt sur adhésion annuelle : \* Adulte : 6 euros
  - \* Enfant : 4 euros
  - \* Famille : 12 euros
  - \* Etudiants et sans emploi : 4 euros

**14 Voix pour.**

### **14/ Demande de Subvention parlementaire au Sénateur Jean-Paul EMORINE :**

Le Maire, Didier ROUX, expose au Conseil Municipal que dans le cadre du financement du projet du cabinet médical, il a rencontré le Sénateur, Monsieur Jean-Paul EMORINE, pour l'obtention d'une subvention pour l'exercice 2017 qui pourrait être de l'ordre de 5 000 euros.

**14 Voix pour.**

### **15/ Indemnité de fonction du Maire et des Adjointes au Maire :**

Les montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des élus locaux sont revalorisés en application du nouvel indice brut 1022 au 1<sup>er</sup> février 2017.

Indemnités du Maire : 719.94 € brut

Indemnités des 4 adjoints : 263.20 € brut

**14 voix pour.**

## **Divers :**

### **1/ Point sur le paiement des loyers des différents locataires :**

L'état de paiement au 17 02 2017 des loyers des locataires est présenté au conseil municipal.

### **2/ Cabinet médical et paramédical :**

Le Maire fait le compte rendu de la réunion avec l'ARS, le Pays Charolais et le conseil départemental.

L'infirmier et le docteur de Saint Julien se sont engagés à s'installer sur le futur site et ont signé un accord de principe avec l'agence régionale de santé.

### **3/ Médiagora : Définition des conditions générales**

Une régie devra être créée pour pouvoir louer le matériel de la Médiagora.

### **4/ Présentation aménagement devant la mairie**

Le maire présente la maquette réalisée par Harm et Jay pour l'aménagement paysager devant la mairie.

### **5/ Demande d'accueil de jeunes pour une nuit sur le terrain municipal :**

Le maire explique qu'il a reçu une demande des scouts pour faire étape à Saint Julien de Civry et y camper la nuit du 27 au 28 octobre 2017. Ce rassemblement regroupera environ 150 personnes. Il y avait déjà eu une étape semblable en 2012.

### **6/ Tours de garde élections présidentielles :**

Le point est fait afin de savoir la disponibilité de chacun aux plages horaires de 8h00 à 19h00 pour le 23 avril et 7 mai 2017.

### **7/ Demande pour le local du comité des fêtes :**

Le comité des fêtes cherche des solutions pour trouver de la place supplémentaire pour stocker le matériel dans le bâtiment du comité des fêtes (derrière l'église) : un escalier pourrait être installé pour utiliser l'espace du grenier. D'autres associations ont été contacté (l'ASCJ, le MARTSI) pour chercher une solution et pour contribuer au financement. La commune n'est pas opposée à participer également si c'est nécessaire.

## **Questions diverses :**

### **1/ Zéro phytos :**

La commission et Thierry, l'employé communal, se sont réunis le samedi 25 mars pour faire un diagnostic et envisager de nouvelles méthodes de traitements dans le centre du village et le cimetière :

Des plantations de jachère, une utilisation plus systématique et plus ciblée du désherbant thermique et la pose de graviers (cimetière) font partie des pistes de réflexion.

### **2/ CAUE :**

La cotisation pour l'année 2017 est toujours de 224 €. Le conseil municipal donne son accord.

### **3/ Agence Postale :**

Lors d'une réunion de formation les Chiffres d'Affaires des agences postales ont été données par la Poste :

Pour 2015, celle de Saint Julien de Civry arrive en 1<sup>er</sup> position avec 22 657 euros de recettes (la 2<sup>nd</sup>e agence a un chiffre de 13 150 €)

Pour 2016, l'Agence de Saint Julien de Civry est toujours 1<sup>ère</sup> et progresse avec un chiffre d'affaires de 24 166 euros (la 2<sup>nd</sup>e agence a un chiffre de 15 398 €)

### **4/ Banc dans la cour du site multiservice**

La commission bâtiment va étudier le moyen de fixer les deux bancs.

**Prochaine Réunion de Conseil Municipal :**

**Jeudi 27 Avril 2017 à 20H30**